

Conditions Générales de Vente



Les « Conditions Générales de Vente de France Télévisions Publicité Sur France 2, France 3 National, France 3 Régions, France 5 et les chaînes thématiques » et les « Conditions Générales de Vente du Numérique » de France Télévisions Publicité s'appliqueront dans le cadre de tout achat sur la plateforme ADspace entreprises sauf dispositions dérogatoires des présentes « Conditions Générales de Vente ADspace entreprises ».

1/ Les présentes conditions (ci-après « Conditions Générales de Vente ADspace entreprises ») sont applicables à la vente des espaces publicitaires diffusés sur :

- **les chaînes de France Télévisions** : France 2, le réseau national de France 3 (ci-après « France 3 National »), le réseau régional de France 3 (ci-après « France 3 Régions »), France 5 ;
- **Les « Sites » ou « les Numériques »** (dont la liste des sites ou applications figure dans la terminologie des Conditions Commerciales de vente de France Télévisions Publicité du Numérique)

dont France Télévisions Publicité, société anonyme au capital de 38 100 euros, ayant son siège social à Boulogne- Billancourt (92641), 64-70, avenue Jean-Baptiste-Clément, SIREN 332 050 038 RCS Nanterre, assure la régie publicitaire exclusive et est seule habilitée à recevoir les Ordres de publicité.

2/ France 2, France 3 National, France 3 Région, France 5 et les Sites sont ci-après dénommés « les Supports » ou « le Support » chacun pour leur part.

Dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente, on entend par :

- **« Annonceur »** la personne pour le compte de laquelle est diffusé le message publicitaire ;
- **« Ordre de publicité » ou « Ordre »** l'accord pour la diffusion d'un message publicitaire, relatifs aux achats réalisés par l'Annonceur sur la plateforme ADspace entreprises.
- **« Code secteur »** le code à huit chiffres composé du numéro de famille, du numéro de classe, du numéro de secteur et du numéro de variété permettant le rattachement du produit ou service que l'Annonceur souhaite promouvoir à une variété de produit ou service de la grille « nomenclature des codes secteurs » publiée par

France Télévisions Publicité ;

- « **Cookie** » englobe les fichiers informatiques permettant d'enregistrer des informations relatives à la navigation de l'utilisateur mais également les tags, pixels ou tout autre traceur ou moyen de récupérer des informations via un outil technique comprenant notamment la méthode du « fingerprinting ».
- **Programmétique** » : système d'enchères automatisé pour l'achat d'espace publicitaire.

3/ Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tous les Ordres de publicité ayant fait l'objet d'un achat sur la plateforme ADspace entreprises.

France Télévisions Publicité se réserve le droit de modifier à tout moment les stipulations des présentes Conditions Générales de Vente, étant précisé que les modifications ne seront applicables qu'à compter de leur publication sur le site Internet de la plateforme ADspace entreprises. En cas de modification des Conditions Générales de Vente, les Ordres valablement conclus avant lesdites modifications continueront à produire leurs effets jusqu'à leur terme. Le cas échéant, les offres commerciales pourront prévoir des dispositions dérogatoires aux présentes Conditions Générales de Vente.

4/ La conclusion d'un Ordre de publicité par l'Annonceur implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente, des usages et de la réglementation afférents à la publicité télévisée et digitale, ainsi que des règles d'éthique publicitaire applicables dans la zone de diffusion des supports telles qu'elles ressortent du code consolidé de la Chambre de commerce internationale, des recommandations déontologiques de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ci-après dénommée « ARPP »), et des avis du Jury de Déontologie Publicitaire. Il est précisé que tout autre document quel qu'il soit, adressé à France Télévisions Publicité par l'Annonceur, faisant référence à ses propres conditions commerciales, n'a qu'une valeur indicative et n'implique aucune acceptation desdites conditions par France Télévisions Publicité lesquelles lui sont inopposables.

5/ Les Ordres de publicité ne peuvent pas être conclus par l'intermédiaire d'un Mandataire.

6/ France 2, France 3 National, France 3 Régions, et France 5 ne diffusent pas de messages publicitaires en faveur de produits ou de services d'horoscope, d'astrologie, de numérologie, de voyance, de tarots, de produits ou services de prédiction ainsi que de tous services SMS ou de téléphonie dont ils estimeraient qu'ils ne respectent pas la réglementation en vigueur.

France Télévisions Publicité et les supports sont libres de refuser l'exécution d'un Ordre et/ou de l'annuler à tout moment, sans versement d'indemnité, notamment :

- lorsqu'un message est susceptible de porter atteinte à leur image ou à leurs intérêts commerciaux, déontologiques ou éditoriaux ;
- lorsqu'un message est susceptible d'engager leur responsabilité ;
- lorsqu'un message est susceptible de heurter la sensibilité des téléspectateurs ;
- ou encore en raison des missions de service public des supports.

Les Ordres non exécutés à ce titre ne seront pas facturés à l'Annoncéur, ce dernier ne pouvant prétendre à aucune compensation ou indemnité à quelque titre que ce soit.

Les supports se réservent le droit de limiter totalement ou partiellement et à tout moment l'accès de leurs écrans publicitaires à certaines catégories d'Annoncéurs compte tenu :

- de leurs obligations légales ou réglementaires ;
- de leurs obligations inhérentes à la Charte de l'antenne du groupe France Télévisions ;
- ou encore pour des raisons d'image ou de déontologie.

PROCÉDURE D'ACHAT

- 7/ France Télévisions Publicité propose à chaque Annoncéur la procédure d'achat d'espace suivante :
 - un achat d'Ordre de publicité directement sur le compte de l'Annoncéur via la plateforme d'achats ADspace entreprises de France Télévisions Publicité.

A/ DISPOSITIONS COMMUNES

- 8/ Préalablement à toute demande de réservation, l'Annoncéur devra se créer un compte conformément aux « CGU ADspace entreprises » disponibles en cliquant sur le lien suivant : <https://www.francetvpub.fr/wp-content/uploads/2021/05/cgu-adspace-et-adspace-entreprises.pdf>

B/ DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

9/ Aucune procédure d'achat directement auprès du service planning ne pourra être effectuée.

PROCÉDURE D'ACHAT VIA LA PLATEFORME ADSPACE ENTREPRISES

10/ France Télévisions Publicité met à la disposition des Annonceurs un accès à une plateforme dénommée ADspace entreprises accessible à l'adresse suivante : <https://entreprises.adspace.francetvpub.fr/>. Cette plateforme ADspace entreprises permet aux Annonceurs de réaliser directement leurs achats d'espaces publicitaires et le paiement y afférent et d'accéder à plusieurs fonctionnalités comprenant notamment la simulation d'achat d'espace publicitaire.

L'accès à la plateforme ADspace entreprises est soumis à l'acceptation par l'Annonceur des Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme ADspace entreprises accessibles directement sur ladite plateforme ainsi que sur le site Internet de France Télévisions Publicité à l'adresse : <https://www.francetvpub.fr/wp-content/uploads/2021/05/cgu-adspace-et-adspace-entreprises.pdf>

Il est précisé que France Télévisions Publicité se réserve le droit de modifier à tout moment les fonctionnalités de la plateforme ADspace entreprises et de suspendre temporairement ou définitivement la mise à disposition de cet outil ce que l'Annonceur reconnaît et accepte expressément.

11/ L'Annonceur, s'il a un accès valide à la plateforme ADspace entreprises pourra réaliser une simulation d'achats d'espaces publicitaires en sélectionnant les critères suivants :

- Le périmètre de diffusion (local ou national) ;
- La zone de chalandise ;
- Le budget :
 - Pour un périmètre de diffusion local compris entre 2 000 (deux-mille) euros et 35 000 (trente-cinq mille) euros ;
 - Pour un périmètre de diffusion national compris entre 2 000 (deux-mille) euros et 50 000 (cinquante mille) euros. Au-delà de ce montant, l'Annonceur sera redirigé vers un parcours dédié lui permettant d'être mis en relation avec un commercial de France Télévisions Publicité ;
- la période de diffusion ;
- la proposition de campagne réalisée par France Télévisions Publicité. France Télévisions Publicité proposera automatiquement selon un algorithme dédié, la meilleure proposition de campagne combinant de la publicité ciblée (ciblage du genre et/ou de l'âge) et/ou de la publicité sur France 3 Régions. L'Annonceur aura le choix d'accepter la proposition de

campagne de France Télévisions Publicité ou de modifier son choix. Dans l'hypothèse où l'Annonceur viendrait à sélectionner une campagne basée sur de la publicité ciblée et/ou de la publicité sur France 3 Régions ; il est entendu que France Télévisions Publicité conservera à sa seule discrétion la répartition finale de la campagne de l'Annonceur entre la publicité ciblée et la publicité sur France 3 Régions ;

L'Annonceur est informé et reconnaît que, les informations accessibles via la simulation sont données à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer une offre ferme et définitive.

12/ L'Annonceur devra se créer un compte via un formulaire à compléter disponible sur la plateforme ADspace entreprises pour pouvoir obtenir le résultat de sa simulation et procéder, le cas échéant, à l'achat des espaces publicitaires concernés.

13/ La plateforme ADspace entreprises présente la spécificité de promouvoir plusieurs agences de production offrant des catégories d'offres déterminées dans une zone géographique fixée, et de mettre en relation l'Annonceur avec l'agence qu'il aura choisie au regard de critères qui lui sont propres (délai, budget, niveau de prestation souhaité sous la forme de différents packs) (ci-après « l'Agence »). L'Annonceur et l'Agence sélectionnée restent libres de contracter ensemble, sans que France Télévisions Publicité ne soit partie au contrat. Aussi, l'Annonceur est pleinement informé qu'aucune responsabilité de France Télévisions Publicité ne saurait être engagée, directement ou indirectement, du fait de la relation contractuelle née entre lui-même et l'Agence sélectionnée. De la même manière, il est expressément convenu que France Télévisions Publicité ne saurait être appelée en garantie par l'Annonceur du fait d'éventuels manquements par l'Agence sélectionnée à ses obligations contractuelles. Aucune indemnité, compensation ou réduction de prix ne pourront être sollicitées par l'Annonceur de ces chefs.

14/ L'Annonceur, effectuera ses achats d'espace lui-même, sur la plateforme ADspace entreprises, laquelle étant disponible 23h sur 24h (indisponible entre 6h et 7h du matin) et 7 jours sur 7. Il est précisé que France Télévisions Publicité se réserve le droit de modifier à tout moment les fonctionnalités de la plateforme ADspace entreprises et de suspendre temporairement ou définitivement la mise à disposition de cet outil ce que l'Acheteur reconnaît et accepte expressément.

Les priorités d'achat et prises d'option des « Conditions Générales de Vente du Numérique » de France Télévisions Publicité ne sont pas applicables dans les présentes Conditions Générales de Vente.

15/ L'Annonceur directement via la plateforme ADspace entreprises procédera à la

validation des choix par un clic qui vaudra acceptation de l'offre, mais également acceptation des présentes Conditions Générales de Vente, des conditions commerciales de France Télévisions Publicité et de la facturation électronique via un prestataire de France Télévisions Publicité et constituera l'Ordre de publicité et la vente ferme de l'emplacement publicitaire, sous réserve :

- De l'éligibilité du produit ou du service, de la campagne et de l'Annoncéur ;
- des stipulations des présentes Conditions Générales de Vente.

Dans l'hypothèse de l'inéligibilité de l'Annoncéur ou de la campagne, ou du produit ou service, la vente n'étant pas formée, France Télévisions Publicité procédera au remboursement des sommes indûment perçues dans les meilleurs délais sans que l'Annoncéur ne puisse se prévaloir d'intérêts ou de toute autre indemnité.

Afin de procéder au paiement l'Annoncéur devra compléter un formulaire de facturation comprenant notamment les informations suivantes : adresse de facturation, numéro SIRET, Kbis etc...

Dès validation du formulaire de facturation par l'Annoncéur, celui-ci sera dirigé vers les solutions de paiement de France Télévisions Publicité proposant plusieurs moyens de paiement sécurisés.

Une fois le paiement effectué, un récapitulatif de sa commande (l'Ordre) sera adressé à l'Annoncéur sur la plateforme ADspace entreprises ainsi qu'une information concernant la possibilité de télécharger le justificatif du paiement de sa commande.

L'Annoncéur est informé que sa campagne ne pourra être diffusée qu'après un délai minimum de 25 jours à compter de la date du paiement de l'achat.

15/ Pour chaque Ordre, France Télévisions Publicité communique à l'Annoncéur les informations suivantes :

- Le périmètre de diffusion ;
- le(s) support(s) et la période de diffusion de la campagne concernée ;
- les options de ciblage souscrites dans le cadre de l'Ordre.

16/ L'Annoncéur accepte la procédure d'achat auprès de France Télévisions Publicité telle que définie ci-dessus. En toute hypothèse, la production par France Télévisions Publicité des documents informatiques ayant enregistré les Ordres vaudra preuve irréfutable de la formation des contrats de vente d'espaces publicitaires souscrits par l'Annoncéur.

France Télévisions Publicité ne peut être tenue pour responsable de toute action frauduleuse ou malveillante opérée sur le réseau informatique ou téléphonique utilisé.

MODIFICATION, ANNULATION DES ORDRES

17/ Toute annulation d'un Ordre par l'Annonceur doit être adressée via la plateforme ADspace entreprises au plus tard 48 heures après l'achat de l'Ordre par l'Annonceur.

TARIF, PRIX ET MODIFICATIONS TARIFAIRES

18/ Les dispositions relatives aux tarifs, prix et modifications tarifaires des « Conditions Générales de Vente de France Télévisions Publicité Sur France 2, France 3 National, France 3 Régions, France 5 et les chaînes thématiques » et les « Conditions Générales de Vente du Numérique » de France Télévisions Publicité ne s'appliquent pas dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente.

FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

19/ Les factures et avoirs sont établis électroniquement, au sens de l'article 289 VII 2° du Code général des impôts, par le prestataire de facturation électronique de France Télévisions Publicité au nom de l'Annonceur. Il est rappelé que l'Annonceur demeure seul responsable (1) de la vérification de la signature électronique apposée sur les factures au moyen des données de vérification contenues dans le certificat électronique, (2) de la vérification de l'authenticité et de la validité du certificat attaché à la signature électronique et, enfin, (3) du stockage et de l'archivage de la facture et des signature et certificat y étant attachés.

20/ L'Annonceur est toujours le débiteur du paiement de l'Ordre de publicité, la facture vaut compte rendu et justificatif des conditions de diffusion des Ordres de publicité qui y sont mentionnés.

21/ Les factures dont le montant correspond à ce qui a fait l'objet d'une diffusion au cours du mois n-1 sont envoyées à l'Annonceur par le prestataire de facturation de France Télévisions Publicité au le premier jour ouvré du mois n.

Les montants correspondant aux espaces non diffusés au cours du mois précédent feront l'objet d'un remboursement de la part de France Télévisions Publicité au bénéfice de l'Annonceur. Dans l'hypothèse où la campagne serait diffusée pendant plusieurs mois consécutifs, France Télévisions Publicité se réserve le droit d'émettre un remboursement relatif aux espaces non diffusés seulement le dernier mois de diffusion de la campagne concernée.

INCIDENTS DE DIFFUSION/DE MISE EN LIGNE

22/ En cas de force majeure, grève, ou événements exceptionnels perturbant la diffusion des messages publicitaires et imputables au(x) support(s) ou à France Télévisions Publicité, l'Annonceur ou des tiers ne pourront prétendre en toute hypothèse à aucune compensation ou indemnité à ce titre.

Les dates de mise en ligne des pages Internet sont données à titre indicatif et sans garantie. Le(s) Site(s) et France Télévisions Publicité se réservent, notamment en cas de force majeure, de pandémie, de grève ou encore en cas d'événements exceptionnels, notamment techniques, perturbant l'organisation et la présentation des pages Internet, le droit de modifier en tout ou partie les dates de mise en ligne des campagnes publicitaires ou d'annuler celles-ci, sans que l'Annonceur puisse faire valoir auprès du site et/ou de France Télévisions Publicité, aucune réclamation ni demander de dommages et intérêts.

PUBLICITÉS POUR DES CHAÎNES PAYANTES

23/ Par dérogations aux « Conditions Générales de Vente de France Télévisions Publicité Sur France 2, France 3 National, France 3 Régions, France 5 et les chaînes thématiques » et les « Conditions Générales de Vente du Numérique », les dispositions relatives à la publicité sur les chaînes payantes ne sont pas applicables dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente.

CONDITIONS DE DIFFUSION

24/ Les dispositions relatives à la plateforme MyDiffTV ne s'appliquent pas dans le cadre des Présentes Conditions Générales de Vente.

En revanche, les autres dispositions présentes dans les « Conditions Générales de Vente de France Télévisions Publicité Sur France 2, France 3 National, France 3 Régions, France 5 et les chaînes thématiques » et les « Conditions Générales de Vente du Numérique » s'appliquent, ces dernières comprenant notamment **l'obligation de l'obtention par l'Annonceur d'un avis favorable de l'ARPP pour tous les messages publicitaires destinés à être diffusés.**

LES SUPPORTS ET LES FORMATS

25/ Le « service dernière minute », qui a pour vocation de permettre à l'Annonceur de procéder au plus près de l'heure de diffusion à des modifications importantes de dernière minute, n'est pas accessible dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

26/ Voir les « Dispositions Générales » des « Conditions Générales de Vente de France Télévisions Publicité Sur France 2, France 3 National, France 3 Régions, France 5 et les chaînes thématiques » et les « Dispositions Diverses » des « Conditions Générales de Vente du Numérique ».

LITIGES

27/ Voir les « Dispositions Générales » des « Conditions Générales de Vente de France Télévisions Publicité Sur France 2, France 3 National, France 3 Régions, France 5 et les chaînes thématiques » et les « Conditions Générales de Vente du Numérique ».

Date de la dernière publication	Novembre 2021
---------------------------------	---------------